





Liste de contrôle Exigences Mise en service Ventilo-convecteurs Condiline

-  Cette liste de contrôle doit être remplie en intégralité et transmise à Arbonia Solutions AG au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de mise en service souhaitée.
-  La date envisagée/convenue peut uniquement être respectée si cette liste de contrôle est réceptionnée en temps voulu.
-  Les CGV de la société Arbonia Solutions AG s'appliquent.
-  Veuillez remplir cette liste de contrôle dans son intégralité, sinon l'exécution de la mise en service serait limitée et il pourrait en découler des frais additionnels pour le donneur d'ordre.

Donneur d'ordre	Projet de construction
Entreprise:	Nom:
Rue:	Rue:
Ville:	Ville:
Tél.:	Contact tél.:
E-mail:	N° de commande:

Liste de contrôle Exigences Mise en service

N°	Activité:	Oui	Non
1	L'installation de l'appareil a été réalisée conformément aux instructions de montage		
2	Tous les composants électriques, y compris les sondes, les régulateurs, etc. sont conformes au schéma électrique		
3	L'intégration du ventilo-convecteur dans le système correspond à la conception		
4	Il est possible d'accéder à l'appareil et à l'unité de commande		
5	L'évacuation du condensat est raccordée		
6	Les vannes de régulation permettant de régler les quantités d'eau sont installées		
7	Le système est rempli, purgé et réglé sur la température de service		
8	La charge de refroidissement/chauffage est disponible		
9	Les distances minimales nécessaires pour les travaux d'entretien sont respectées		
10	Diverses aides au montage (échafaudages, plateformes élévatrices) sont mises à disposition		
11	La personne de contract (maître d'ouvrage, architecte, chef de chantier) est sur place pour les intructions		

Si la mise en service s'avère impossible car les exigences n'ont pas été remplies ou achevées, nous serons en droit de vous facturer les frais supplémentaires et les prestations additionnelles.

Les déplacements et travaux supplémentaires, ainsi que le matériel ne faisant pas partie intégrante de la mise en service, seront facturés séparément.

Les tarifs de régie suivants s'appliquent:

Forfait de déplacement par trajet:	130.- CHF
Technicien de service:	125.- CHF / par heure
Matériel supplémentaire:	en régie

Appel et prise de rendez-vous:

N° de téléphone:	+41 71 447 47 47
N° de fax:	+41 71 447 48 47
E-mail:	service@arbonia.ch
Délai:	au moins cinq jours ouvrables avant la date de mise en service souhaitée (sous réserve de disponibilité)

L'installation susmentionnée est préparée par le client conformément à la liste de contrôle. Nous vous mandats par la présente à réaliser la mise en service à la prochaine date possible et aux coûts définis.

* Les prix figurent dans l'offre ou la confirmation de commande.

Date souhaitée: _____

Date: _____

Signature / Tampon: _____